

# LE SOMMET DU QUÉBEC ... ET PAS TELLEMENT DE LA JEUNESSE.



# LE SOMMET DU QUÉBEC ... ET PAS TELLEMENT DE LA JEUNESSE.

## **Analyse des enjeux du Sommet du Québec et de la jeunesse à partir notamment des rapports de ses 4 chantiers préparatoires :**

Relever les défis de l'emploi  
Parfaire le savoir et la formation  
Promouvoir une société équitable  
Élargir notre ouverture sur le monde



**Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec**  
8225 boul. Saint-Laurent, local 300, Montréal, Québec, H2P 2M1  
Téléphone : (514) 388-7942 Télécopieur : (514) 388-4676  
Courrier électronique : [rocajq@cam.org](mailto:rocajq@cam.org) Site internet : [www.cam.org/rocajq/](http://www.cam.org/rocajq/)

Recherche et rédaction : Marc-André Houle  
Coordination du projet : Sylvie Gagnon  
Comité de lecture : Danielle Filion, François C. Germain, Jean-Marie Richard,  
Isabel Gauthier, Sylvie Gagnon  
Illustrations : Gigi Perron  
Graphisme : Umberto Cirrito

## Table des matières

p.3 | **Introduction**

p.5 | **1. Contexte général**

p.8 | **2. Analyse des rapports des chantiers selon 4 axes**

p.8 | 2.1 Une orientation « démographique » de la notion d'équité

p.11 | 2.2 L'emploi : concilier l'intégration et l'adaptation ?

p.16 | 2.3 La gestion de la pauvreté

p.20 | 2.4 La place de l'éducation

p.22 | **Conclusion**

### **Annexes**

p.27 | 1. Le ROCAJQ, en quelques mots

p.29 | 2. Liste des membres du ROCAJQ.

## Introduction

Le Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec (ROCAJQ) propose dans ce document une analyse des enjeux du Sommet du Québec et de la jeunesse à partir, notamment, des rapports des quatre chantiers mis sur pied par le gouvernement en vue du Sommet, prévu du 22 au 24 février prochain.

Notre analyse sera faite à partir de notre expérience terrain avec les jeunes. Les préoccupations des organismes communautaires jeunesse membres et des jeunes qui les fréquentent, ont déterminé les axes d'analyse.

Les quatre chantiers du Sommet avaient pour mandat de « dégager les consensus, d'identifier les priorités et de proposer des actions concrètes et structurantes<sup>1</sup> » autour des thèmes de l'emploi (*Relever les défis de l'emploi*), de l'équité (*Promouvoir une société équitable*), de l'éducation (*Parfaire le savoir et la formation*) et de l'ouverture sur le monde (*Élargir notre ouverture sur le monde*).

La rédaction des rapports des chantiers a été confiée à des fonctionnaires. On y sent bien l'arrimage entre les préoccupations émises par les membres des chantiers et l'argumentaire fourni par le gouvernement dans son document *Le Sommet du Québec et de la jeunesse*, éléments de réflexion.

Les rapports des chantiers constituent donc une étape vers le Sommet du Québec et de la jeunesse. Avec ces rapports, la table est mise en quelque sorte et les convives ont été soigneusement sélectionnés. L'exercice du Sommet comme tel risque de servir quant à lui, à tuer le veau gras des surplus budgétaires, si on veut rester dans la métaphore gastronomique.

Plus qu'une rencontre pour débattre des solutions face aux problèmes de la jeunesse québécoise, le Sommet du Québec et de la jeunesse s'avère être un moment privilégié où les différentes élites du Québec tenteront de s'entendre sur l'agenda politique et économique de la société québécoise pour les prochaines années. L'événement s'inscrit en continuité avec les deux sommets socio-économiques qui se sont déroulés en 1996<sup>2</sup>. L'adaptation des institutions québécoises (les programmes sociaux, l'éducation, le Code du travail, etc.) aux exigences de l'économie mondiale sera encore une fois à l'ordre du jour. Le Premier ministre Lucien Bouchard a parlé lui-même de l'objectif qui consiste à « Établir des consensus sur les moyens à prendre pour réussir les défis de la mondialisation et de la compétitivité<sup>3</sup> ».

Le Sommet du Québec et de la jeunesse constitue aussi un moment pour légitimer des politiques qui s'inspirent du Plan d'action jeunesse lancé au mois de juin 1998. Ce dernier a fait l'objet d'une analyse de la part du ROCAJQ au printemps 1999<sup>4</sup>. Selon cette analyse, le Plan d'action jeunesse tirait sa cohérence d'un ramassis de programmes et mesures déjà existants comme la Politique active du marché du travail et la Loi 186 sur le soutien au revenu (l'aide sociale).

<sup>1</sup> *Le Sommet du Québec et de la jeunesse, éléments de réflexion*, Bureau du Sommet du Québec et de la jeunesse, 1999, p.9.

<sup>2</sup> Soit la Conférence sur le devenir social et économique du Québec de mars 1996 et le Sommet sur l'économie et l'emploi des 29, 30 et 31 octobre et du 1er novembre 1996.

<sup>3</sup> Site WEB du gouvernement du Québec : *Le sommet du Québec et de la jeunesse, Les objectifs du Sommet*, 1999.

<sup>4</sup> ROCAJQ, *Les dessous du Plan d'action jeunesse 1998-2001 du Gouvernement du Québec*, Montréal, mai 1999. Ce document est disponible sur demande ou peut être consulté sur le site internet du ROCAJQ : [www.cam.org/rocajq/](http://www.cam.org/rocajq/)

<sup>5</sup>Confédération des syndicats nationaux (CSN), *Élargir le débat sur les surplus budgétaires*, novembre 1999, p.3.

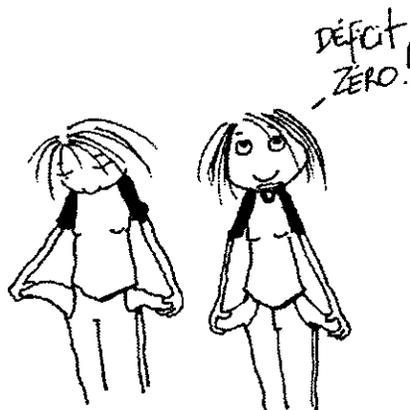
Si on suit la logique du gouvernement, un des enjeux du Sommet du Québec et de la jeunesse consiste à dégager une décision légitime en ce qui concerne l'utilisation des surplus budgétaires. Rappelons qu'à la Conférence sur le devenir social et économique du Québec en mars 1996, le gouvernement et l'ensemble des partenaires sociaux présents (le monde des affaires, les grandes centrales syndicales, les groupes communautaires, etc.) avaient entériné la décision d'éliminer le déficit budgétaire du gouvernement en quatre ans. Que les organisations syndicales et communautaires n'aient donné que leur appui conditionnel, cela ne change rien à la forte charge symbolique de cette entente. D'ailleurs, le gouvernement ne s'est jamais gêné pour faire la promotion du déficit zéro sans s'embarrasser de parler des bémols exprimés par ces acteurs. Les coupures dans les dépenses des programmes du gouvernement ont totalisé depuis 1996 environ 14 milliards de dollars<sup>5</sup>. Au Sommet du Québec et de la jeunesse, il y a fort à parier que tous les efforts seront mis pour obtenir un consensus sur l'épineuse question de la répartition des surplus budgétaires.

C'est donc à la lumière des bilans critiques des deux sommets de 1996 et du Plan d'action jeunesse que nous nous engageons dans la démarche qui suit. Le point de départ de notre analyse provient de notre travail quotidien qui nous conduit à privilégier les besoins des personnes et ceux des jeunes en particulier. Leurs besoins sont au centre de notre analyse. Nos principes d'action communautaire nous font mettre en priorité les définitions que les personnes concernées (en l'occurrence les jeunes) donnent à leurs problèmes, leurs besoins, leurs projets et la qualité de leur vie quotidienne.

Nous considérons par ailleurs que notre économie, de façon globale, connaît une croissance constante. Le produit intérieur brut canadien est en hausse année après année. Nous croyons que ce sont plutôt les mécanismes de redistribution de cette richesse qui sont inadéquats. Pensons par exemple à l'accessibilité si difficile des jeunes aux prestations de chômage. Pourquoi est-ce si difficile de les obtenir? Tout simplement parce qu'un emploi d'une durée assez longue pour se "qualifier" devient une denrée rare pour plusieurs d'entre eux. Il est plus précaire et moins avantageux au plan du revenu. Le travail tel qu'on le voit maintenant devient même insignifiant du point de vue du sens qu'il apporte aux jeunes.

Voilà pourquoi notre analyse nous a conduit à revendiquer, au fil des ans, la responsabilité de l'État dans la redistribution de la richesse par la révision de la fiscalité et la lutte à la pauvreté, notamment en instaurant un filet de sécurité sociale inconditionnel.

Dans un premier temps, nous analyserons le contexte global dans lequel les rapports des quatre chantiers et le Sommet lui-même prennent appui. Ensuite, nous analyserons les rapports des chantiers en portant un regard spécifique sur les questions **de l'équité, de l'emploi, des politiques de gestion de la pauvreté et de l'éducation.**



## 1- Le contexte général :

### L'adaptation à la mondialisation et la recherche des conditions gagnantes

Pourquoi un Sommet du Québec et de la jeunesse ? Peut-être vaudrait-il mieux poser la question autrement : Pourquoi un autre sommet ? Le gouvernement du Québec répond que la pratique des sommets socio-économiques correspond à une « longue tradition de concertation pour faire face à des enjeux complexes et mettre en place des solutions pertinentes et durables<sup>6</sup>. »

<sup>6</sup>Le Sommet du Québec et de la jeunesse, éléments de réflexion, Bureau du Sommet du Québec et de la jeunesse, p. 9.

Pour notre part, l'expérience des deux derniers sommets socio-économiques nous enseigne qu'un sommet est devenu le moyen par excellence pour le gouvernement du Parti Québécois de rendre plus légitimes des politiques sociales et économiques inacceptables pour le bien commun de la société. En rassemblant les différentes élites supposément représentatives de la société québécoise autour d'une table, c'est comme si le gouvernement faisait un exercice de re-fondation de son autorité en associant ces élites aux "grandes décisions" concernant la "nation" québécoise sous le couvert d'un nouveau contrat social.

<sup>7</sup>Ce sont les deux objectifs qui se retrouvent dans chaque rapport de chantier à la page 15.

L'exercice d'un sommet s'avère plutôt être un immense espace de marchandage d'intérêts corporatistes où les groupes les plus puissants et les mieux organisés réussissent à faire valoir leurs points de vue dans une décision consensuelle. La méthode de gouverner par l'exercice des sommets socio-économiques s'avère être un mode de pacification de la société très efficace. Les deux sommets socio-économiques de 1996 en ont été une preuve irréfutable.

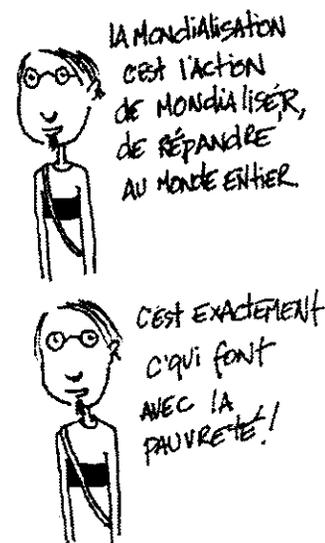
En ce qui concerne le Sommet du Québec et de la jeunesse en particulier, le gouvernement a fixé deux objectifs :

- « Agir rapidement et concrètement pour améliorer la situation des jeunes d'aujourd'hui ; »
- « Réfléchir à plus long terme sur les enjeux de société que sont la démographie, l'équité entre les générations, la mondialisation et le maintien de la qualité de vie de la société québécoise. »<sup>7</sup>

Sur le premier objectif, il ne fait pas de doute que les solutions proposées dans les rapports des chantiers ne constituent pas une réponse globale pour améliorer la situation des jeunes. Le deuxième objectif, en revanche, doit être pris au sérieux. L'adaptation à la mondialisation de l'économie et la question de l'équité forment le cadre de référence des solutions proposées dans les rapports des quatre chantiers.

### L'adaptation de la société à la mondialisation de l'économie

À la lecture des rapports des chantiers et du document *Le Sommet du Québec et de la jeunesse, éléments de réflexion*, l'idée principale qui se dégage est que la société québécoise doit se modeler aux contours que prend l'économie mondiale. L'utilisation du terme « adaptation » donne à réfléchir à cet effet. Il signifie l'adaptation des institutions québécoises aux besoins des entreprises. À titre d'exemple, pensons ici au premier objectif du



chantier *Relever les défis de l'emploi* dont nous verrons plus loin les implications : « Adapter les règles du marché du travail aux nouvelles réalités de l'emploi<sup>8</sup> ». De son côté, le rapport du chantier *Parfaire le savoir et la formation* établit dès le départ les balises auxquelles l'école va devoir se mesurer :

<sup>8</sup>*Relever les défis de l'emploi. Rapport du Chantier*, Bureau du Sommet du Québec et de la jeunesse, 1999, p. 21.

<sup>9</sup>*Parfaire le savoir et la formation. Rapport du Chantier*, Bureau du Sommet du Québec et de la jeunesse, 1999, p. 37.

<sup>10</sup>Site WEB du gouvernement du Québec : *Le Sommet du Québec et de la jeunesse, les objectifs du Sommet*, 1999.

<sup>11</sup>*Le Sommet du Québec et de la jeunesse, éléments de réflexion*, Bureau du Sommet du Québec et de la jeunesse, p.26.

<sup>12</sup>*Élargir notre ouverture sur le monde. Rapport du Chantier*, Bureau du Sommet du Québec et de la jeunesse, 1999, p. 31.

Malgré les nombreuses réformes qui ont marqué l'évolution du réseau québécois d'éducation, les résultats au chapitre de la réussite éducative sont loin d'être satisfaisants ou, à tout le moins, sont bien en deçà des attentes que suscitent l'avènement de la société du savoir et le positionnement souhaité du Québec sur la scène internationale.<sup>9</sup>

Un des objectifs généraux du Sommet ne fait pas de mystère sur l'adaptation à l'économie mondiale. Il s'agit d'aider les jeunes, certes, mais dans le cadre de l'établissement de « (...) consensus sur les moyens à prendre pour réussir le défi de la mondialisation et de la compétitivité et faire en sorte que le Québec s'affirme dans ce contexte comme une société à l'avant-garde, prospère et dynamique dans la francophonie, dans les Amériques et à travers le reste du monde.<sup>10</sup> »

D'ailleurs, l'ouverture sur le monde, préconisée dans le document de réflexion gouvernemental, est principalement orientée vers l'économie mondiale. Ce dont il est question spécifiquement, c'est les avantages comparatifs que le Québec possède actuellement et les « compétences de base » que chaque jeune peut acquérir pour s'ouvrir au monde dans l'optique de la mondialisation des économies<sup>11</sup>.

Les rapports des chantiers n'accordent aucune place à la réflexion sur l'ensemble des conséquences de la mondialisation de l'économie sur les sociétés nationales. Jamais on ne traite des fondements des rapports inégaux aux plans politique et économique dans le monde. Ceci ne manque pas de contraster avec les préoccupations que des jeunes ont exprimé devant les membres du chantier *Élargir notre ouverture sur le monde*. Ainsi, il est fait mention que :

Les jeunes expriment des réticences et quelques inquiétudes face à une vision trop économique de l'action internationale qui viendrait en contradiction avec les valeurs de justice sociale qu'ils préconisent. Ces craintes sont liées à une certaine déshumanisation des rapports entre les pays ; un écart grandissant entre les riches et les pauvres ; un monopole accru des multinationales sur la conduite des politiques et un affaiblissement des politiques sociales ; des pressions incontrôlées sur l'environnement ; une uniformisation des cultures, des modes de vie et des modes de pensée.<sup>12</sup>

## La recherche des conditions gagnantes pour un éventuel référendum sur la souveraineté du Québec

Le Sommet du Québec et de la jeunesse survient à un moment où le gouvernement du Parti Québécois doit se rapprocher de certains groupes sociaux de la société pour créer les fameuses « conditions gagnantes » qui lui permettraient de préparer un troisième référendum sur la souveraineté du Québec. Un référendum que le gouvernement péquiste ne peut pas, à l'évidence, risquer de perdre. Avec l'initiative du gouvernement fédéral visant à contrôler les cadres et les résultats d'un éventuel

référendum, le gouvernement québécois a bien compris l'importance de régler certains dossiers avant de tenter à nouveau l'aventure référendaire. C'est probablement dans cette optique qu'il faut comprendre la soudaine rapidité avec laquelle le gouvernement a tenu à s'entendre avec ses employé-e-s des secteurs public et parapublic juste avant la période des fêtes.

Bien que la jeunesse forme une clientèle électorale marginale au plan statistique<sup>13</sup>, il est indéniable qu'elle possède une forte valeur symbolique pour le Parti Québécois qui a toujours su entretenir des rapports privilégiés avec elle. Dans sa recherche des conditions gagnantes, l'intervention auprès des jeunes nécessite un événement qui a toutes les vertus d'une extraordinaire mobilisation de l'ensemble des secteurs de la société. Les jeunes forment, en effet, un des groupes de la société les plus touchés par les transformations sociales et économiques en cours présentement.

<sup>13</sup>Les jeunes de 15 à 29 ans formaient 20 % de la population totale du Québec en 1998. Voir *Sommet du Québec et de la jeunesse. Faits et chiffres 1999*, Bureau du Sommet du Québec et de la jeunesse, 1999, p. 8.

## 2- Analyse des rapports des chantiers selon 4 axes

### 2.1 Une orientation « démographique » de la notion d'équité

La notion d'équité est abondamment utilisée dans les rapports des chantiers comme dans l'ensemble des documents gouvernementaux sur le Sommet. Elle est au centre de toute la réflexion du gouvernement ainsi que l'objet principal du chantier qui s'est penché sur les questions relatives à la pauvreté chez les jeunes, le chantier intitulé *Promouvoir une société équitable*.

<sup>14</sup>*Promouvoir une société équitable. Rapport du Chantier, Bureau du Sommet du Québec et de la jeunesse, 1999, p. 19-20.*

<sup>15</sup>*Le Sommet du Québec et de la jeunesse, éléments de réflexion, Bureau du Sommet du Québec et de la jeunesse, p. 23.*

<sup>16</sup>Les dépenses sociales couvrent, selon le gouvernement, les soins de santé, pensions, rentes, etc., *Le Sommet du Québec et de la jeunesse, éléments de réflexion, Bureau du Sommet du Québec et de la jeunesse, p. 23.*

<sup>17</sup>*Promouvoir une société équitable. Rapport du Chantier, Bureau du Sommet du Québec et de la jeunesse, 1999, p. 67.*

<sup>18</sup>Ibid, p. 71

<sup>19</sup>Ibid., p. 67.

<sup>20</sup>Ibid., p. 69.

C'est pourtant en se référant à une définition de l'équité assez limitée que le gouvernement et les membres des différents chantiers veulent orienter les débats sur la redistribution de la richesse lors du Sommet. En premier lieu, les membres du chantier *Promouvoir une société équitable* ne définissent pas réellement le concept d'équité, ce à quoi il réfère en soi. Les membres se sont contentés de voir entre quels groupes de la société s'exercerait l'équité, c'est-à-dire entre les groupes sociaux, entre les générations actuelles et envers les générations futures<sup>14</sup>.

La définition de l'équité entre les groupes sociaux expose un ensemble de divisions dans la société (sexe, race, langue, origine ethnique, orientation sexuelle) qui, pour être toutes réelles, évite de parler des différences entre les groupes organisés en classes sociales. Le principe d'équité se base donc sur la redistribution tant de la « richesse sociale que des charges sociales »<sup>15</sup>. Elle ne parle pas de la redistribution de la richesse sociale et des charges sociales entre les entreprises et les individus, ni entre les individus. Comme si tout le monde était sur le même pied d'égalité en terme de revenu et d'accès à certains privilèges. Le moins que l'on puisse dire, c'est que cette définition méconnaît la dynamique de la pauvreté dans la société et de l'inégale répartition de la richesse.

#### L'orientation démographique

La problématique démographique de l'équité mise de l'avant pose l'équation du partage de la richesse et des charges sociales entre jeunes et vieux, autant qu'entre générations d'aujourd'hui et celles de demain.

Elle se résume à l'idée que selon la tendance démographique, la société québécoise se dirigerait vers le vieillissement de la population et que celui-ci aurait des impacts importants : augmentation des dépenses sociales pour couvrir les besoins croissants des personnes âgées<sup>16</sup> et réduction du « ratio du nombre de travailleurs âgés de 20 à 64 ans sur le nombre de retraités »<sup>17</sup>. Cette réduction laisserait voir à son tour des difficultés dans le financement futur des soins de santé. Le chantier *Promouvoir une société équitable* suggère un débat sur les modes de financement du système de santé<sup>18</sup>. S'engagera-t-on vers une forme ou l'autre de privatisation en santé, lors du Sommet?

Ces impacts laisseraient « entrevoir un alourdissement des charges sociales pour les jeunes et les générations futures. »<sup>19</sup>. C'est dans ce cadre précis que la question de la dette devient toujours plus incontournable « (...) en raison de la trop faible part des dépenses assumées par les générations d'aujourd'hui, les générations futures risquent de se voir imposer une charge fiscale largement supérieure.»<sup>20</sup>

Il ne s'agit pas de nier le fait que les jeunes ont moins accès aux ressources publiques. Pas plus qu'il ne s'agit de nier la réalité de l'évolution démographique de la population québécoise. Il s'agit d'affirmer **que les ressources publiques ont été mises en péril par la politique du déficit zéro qui s'est traduite par des compressions assassines sur les dépenses sociales.** À cette occasion, le gouvernement a fait le choix des compressions **au lieu d'aller chercher l'argent dans les poches des entreprises et des grandes fortunes.**

Parler d'équité intergénérationnelle et envers les générations futures, c'est escamoter la question d'une véritable redistribution de la richesse par le moyen d'un discours qui naturalise l'état des choses : l'inéquité n'est pas entre riches et pauvres, mais entre les âges. Alors qu'avec une véritable redistribution de la richesse, personne ne parlerait de polariser la richesse entre jeunes et vieux. Cette redistribution passe par la révision de la fiscalité avec l'élimination des abris fiscaux pour réinvestir dans les programmes sociaux. Sans oublier l'importante question du paiement de la dette de l'État québécois, qui n'a jamais fait l'objet d'un véritable débat.

### Les surplus budgétaires face à la dette

L'utilisation de la notion d'équité se fait dans un contexte de surplus budgétaire, suite à quatre années de compressions budgétaires (et l'atteinte de l'objectif du déficit zéro). Ainsi, même après les accords négociés dans les secteurs public et parapublic, les surplus budgétaires pourraient être de l'ordre de 85 millions de dollars, selon le ministre des finances Bernard Landry<sup>21</sup>. Même les baisses d'impôt ne seraient pas « compromises », à en croire le président du Conseil du trésor, Jacques Léonard<sup>22</sup>.

Cette question des surplus budgétaires est d'ailleurs déterminée par trois éléments : les baisses d'impôts aux particuliers, le réinvestissement dans les programmes sociaux (en particulier le secteur de la santé et l'école) et le paiement de la dette. Il est peu probable cependant que le paiement de la dette soit reporté indéfiniment. Le gouvernement tient à ses bonnes relations avec ses créanciers. C'est avec une notion d'équité fondée sur des arguments démographiques que le gouvernement va donc poursuivre sa politique obsessionnelle de paiement de la dette.

C'est encore avec une telle notion de l'équité que va se construire l'argumentaire sur la manière dont le gouvernement va concevoir le partage des surplus entre le réinvestissement dans les dépenses sociales et les baisses d'impôts. Ce qu'il restera à déterminer, c'est comment les surplus seront partagés entre les différentes dépenses sociales.

Déjà certains acteurs ont pris position. Quelques groupes de jeunes ont fait savoir, à la fin de l'année précédente, leur choix en faveur de la réduction de la dette, de manière à faire contribuer la génération dite du "Baby boom", qui « n'a pas contribué suffisamment pour couvrir les services qu'elle aura reçus »<sup>23</sup>. Pour sa part, Gérard Ponton de l'Alliance des manufacturiers et des exportateurs du Québec, membres du chantier *Parfaire le savoir et la formation*, milite en faveur d'un partage égalitaire des surplus entre la dette, les impôts et les services<sup>24</sup>. Et que dire du ministre de l'Éducation et le responsable du Sommet, François Legault, qui préfère la réduction de la dette à celle des impôts tout en valorisant d'investir (d'une façon très ciblée?) en éducation<sup>25</sup>.

<sup>21</sup>Pierre April, « Landry prévoit un surplus budgétaire de 85 millions », *La Presse*, 22 décembre 1999, p. B-7 et François Normand, « Bernard Landry peut dire merci à la croissance. Le gouvernement québécois se dirige vers un surplus budgétaire de 85 millions », *Le Devoir*, 22 décembre 1999, p. B-2.

<sup>22</sup>Normand Delisle, « Les baisses d'impôt ne sont pas compromises », *La Presse*, 21 décembre 1999, p. B-1.

<sup>23</sup>Daniel Champagne, Martin Giroux, Karine Labarre, Ziad Nasreddine, François Rebello et Jean-François Roberge, respectivement du Syndicat TCA des employés d'Air Canada, du Conseil des jeunes décideurs de l'Ordre des administrateurs agréés, du Comité jeunesse de l'Ordre des infirmières, de l'Association des jeunes médecins, de Force jeunesse et de l'Association de défense des jeunes enseignants, « Jeunes mais pas naïfs », *Le Devoir, Idées*, 3 décembre 1999, p. A-9.

<sup>24</sup>Denis Lessard, « Réduire la dette pour la relève. Les manufacturiers souhaitent cet engagement au Sommet de la jeunesse », *La Presse*, 19 janvier 2000, p. B-8.

<sup>25</sup>Marie-Claude Lortie, « Les priorités de Legault pour le Sommet de la jeunesse : la dette et l'éducation », *La Presse*, 28 janvier 2000, p. B-1.

Ce réinvestissement en éducation se fera-t-il au détriment des services en santé? Lors d'une conférence à l'Université de Montréal, le Ministre Legault invitait les jeunes à demander plus d'argent pour l'éducation sans écarter que des contributions soient exigées des usagers du système de santé<sup>26</sup>.

C'est peut-être en pensant à l'importance de ces décisions à faire avaliser qu'il faut comprendre la place disproportionnée dans les invitations au Sommet que le gouvernement donne aux groupes qui représentent les "adultes-seniors" comparée à celle des groupes représentatifs de la jeunesse.

<sup>26</sup> Marie-Andrée Chouinard,  
« La santé ne doit pas noyer  
l'éducation », *Le Devoir*, 28  
janvier 2000.

## 2.2- L'emploi : concilier l'intégration et l'adaptation ?

Les problèmes reliés à l'emploi, en particulier le chômage et la précarité des emplois, occupent une place prépondérante dans les rapports des chantiers, à l'exception du rapport du chantier *Élargir notre ouverture sur le monde*. De manière fondamentale, ces problèmes vécus par les jeunes sont cependant considérés par la problématique de l'intégration sociale qui envisage le travail comme la principale voie garantissant aux jeunes une place dans la société.

Dans cette optique, les jeunes sont considérés comme des individus qui s'inscrivent dans un processus de développement vers le statut d'adulte-citoyen à travers l'obtention d'un travail et seulement par l'obtention d'un travail. Se déterminent ainsi, à la fois l'intégration des jeunes à la société, leurs niveaux de participation et leur accès à la citoyenneté. En un mot, la formule « Hors du travail, point de salut ! » devient la clé pour comprendre comment se construit la place des jeunes dans la société. Ce n'est guère surprenant, étant donné que notre société est toujours basée sur l'éthique du travail. Les membres des chantiers répètent le discours dominant selon lequel le travail est garant tout à la fois de l'intégration des personnes, de l'ordre public et de la distribution de la richesse par le salaire qu'il procure.

Dès lors, deux difficultés nous semblent évidentes. Premier point, les solutions proposées ne sont pas en mesure d'apporter des réponses durables aux problèmes soulevés, soit le chômage et le travail précaire. Donc, si l'intégration sociale des jeunes par le travail demeure essentielle, ce n'est qu'au plan du discours.

<sup>27</sup> *Relever les défis de l'emploi. Rapport du Chantier, Bureau du Sommet du Québec et de la jeunesse, 1999, p. 35.*

Où alors, deuxième point, c'est que l'intégration sociale des jeunes par le travail n'est pas l'unique objectif poursuivi par les membres des chantiers. Ce qui devient primordial, dans ce cas, c'est l'adaptation de la main-d'oeuvre aux besoins des entreprises qui veulent demeurer compétitives dans un marché économique ouvert sur le monde. C'est ainsi qu'il faut comprendre le véritable objectif numéro un du chantier sur l'emploi: adapter les règles du marché du travail aux nouvelles réalités de l'emploi.

<sup>28</sup> *Ibid.*, p. 36.

Dans ce sens, le problème le plus urgent pour les membres des chantiers, ce n'est pas la pauvreté des jeunes, causée par de faibles salaires, par des emplois précaires ou par des protections sociales amoindries. Non, le problème numéro un, c'est l'inemployabilité des jeunes. Ainsi, l'intégration des jeunes à la société dépend de leur capacité à s'adapter aux conditions toujours changeantes du marché du travail.

### Des constats graves...

L'explication du chômage massif des jeunes, comme celle de leurs difficultés d'insertion à l'emploi, prend deux directions. D'une part, l'accent est mis sur les causes individuelles par le ciblage des spécificités de la jeune main-d'oeuvre divisée en sous-groupes, soit :

- les jeunes plus scolarisés et les étudiant-e-s qui ont des problèmes « d'inadéquation entre la formation et les exigences du marché du travail. »<sup>27</sup> pouvant conduire à la « dévaluation des diplômes »<sup>28</sup>;

- les jeunes assistés sociaux et les jeunes moins scolarisés qui sont victimes de leur faible niveau de scolarité face à « l'élévation des compétences exigées pour occuper les emplois » et le « manque de correspondance entre l'expérience des jeunes et celle exigée par les employeurs »<sup>29</sup>.

D'autre part, on observe un fait de nature plus structurelle à savoir la croissance du travail atypique qui se définit comme le travail à temps partiel, temporaire, autonome ainsi que le cumul d'emplois<sup>30</sup>. La part du travail atypique dans les emplois disponibles était de 30 % en 1998, elle pourrait atteindre jusqu'à 50 % des emplois en 2017<sup>31</sup>. Parmi les 15-29 ans qui ne sont pas aux études, 15,9 % ont des emplois à temps partiel, et parmi ceux-ci existe une majorité (65,4 %) pour qui le travail à temps partiel n'est pas un choix volontaire<sup>32</sup>.

<sup>29</sup>Ibid., p. 44.

<sup>30</sup>Ibid., p. 53.

<sup>31</sup>Ibid., p. 53.

<sup>32</sup>Ibid., p. 56.

<sup>33</sup>*Parfaire le savoir et la formation. Rapport du Chantier, Bureau du Sommet du Québec et de la jeunesse, 1999, p. 37.*

Le marché du travail évoluerait donc, d'une part vers l'emploi atypique et, d'autre part, vers des emplois de haute qualification si on croise les constats des chantiers *Relever les défis de l'emploi* et *Parfaire le savoir et la formation*. En effet, les membres de ce dernier chantier observent l'« avènement de la société du savoir »<sup>33</sup> qui se caractérise par le développement d'emplois à « haute intensité de savoir » dans le secteur tertiaire spécialisé (les télécommunications, l'énergie électrique, les services financiers, les services aux entreprises)<sup>34</sup>.

## Et des solutions inadéquates

<sup>34</sup>Ibid., p. 71.

<sup>35</sup>*Relever les défis de l'emploi. Rapport du Chantier, Bureau du Sommet du Québec et de la jeunesse, 1999, p. 37.*

Les solutions proposées dans le chantier *Relever les défis de l'emploi* pour faire face aux problèmes constatés, compte tenu des transformations du marché du travail, sont carrément inadéquates. Cela apparaît surprenant pour une société qui compte énormément sur le travail pour intégrer socialement sa jeunesse.

Aucune stratégie globale de création d'emplois soutenue par l'État n'est préconisée. Le développement de l'entrepreneuriat se substitue à une véritable politique de l'emploi, instaurant une pratique du "Fais-le toi-même" qui va de pair avec le libéralisme ambiant. Enfin, le constat réalisé par les membres du chantier sur la croissance du travail atypique les conduit à privilégier malheureusement l'adaptation individuelle face aux aléas du travail atypique. Là encore, il n'y a pas de surprise.

## Sur l'absence de stratégie globale de création d'emplois

Le Chantier *Promouvoir une société équitable* a beau faire de la création d'emplois une de ses recommandations, cela ressemble plus à un vœu pieux qu'à une proposition sérieuse et détaillée. On ne retrouve pas, non plus, d'engagement précis de la part des entrepreneurs privés quant à la création d'emplois. Cependant, dans le but de « responsabiliser davantage le milieu du travail et particulièrement les employeurs », les membres du chantier *Relever les défis de l'emploi* n'hésitent pas à recommander que la gestion du système d'offre de stages et d'emplois d'été soit transférée aux employeurs<sup>35</sup>. Les intérêts des jeunes ne seront pas aussi bien défendus avec cette forme de privatisation.

Les propositions concrètes de création d'emplois nous apparaissent par ailleurs marginales. On recommande trois mesures dites d'intégration des jeunes en emploi, mais il faut remarquer alors le soin apporté à la formulation des recommandations qui reste nébuleuse sur les responsabilités concrètes :

1- pour les jeunes aux études :

<sup>36</sup>Ibid., p. 40.

« (...) mettre en place les conditions nécessaires à la mobilisation de tous les partenaires sociaux et économiques pour favoriser la création de 20 000 emplois d'été ou stages d'expérience de travail additionnels et de maintenir cet effort pour les cinq prochaines années<sup>36</sup>. »

<sup>37</sup>Ibid., p. 48.

<sup>38</sup>Ibid., p. 77.

2- pour les jeunes peu qualifiés et peu scolarisés :

« Le chantier est aussi d'avis que tous les partenaires sociaux et économiques doivent se mobiliser pour réduire l'incidence élevée du chômage des jeunes peu qualifiés et peu scolarisés, soit en favorisant leur retour à l'école, soit en leur donnant l'occasion d'acquérir une expérience professionnelle de qualité sur le marché du travail. L'ensemble des dispositifs mis en place, incluant les parcours individualisés (15 000 places, NDLR), devrait à cet égard contribuer à réduire de 25 000 d'ici trois ans le nombre de jeunes en chômage<sup>37</sup>... »

3- pour les jeunes diplômés éprouvant des difficultés d'intégration au marché du travail :

« (...) mettre en place des conditions favorables à la création d'emplois et notamment de développer des dispositifs d'incitation financière ou de partage des coûts (subventions, crédits d'impôts, réduction des taxes sur la masse salariale, exonération des cotisations relatives aux avantages sociaux, etc.) afin de mobiliser tous les partenaires sociaux et économiques pour l'embauche de 5 000 jeunes diplômés <sup>38</sup>... »

Il faut remarquer encore une fois l'absence d'engagements du côté des entrepreneurs dans ces recommandations. Pour ce qui est de la première mesure, on ne connaît pas la part des emplois d'été par rapport aux stages, ni les conditions dans lesquelles ces stages s'effectueront. Cela n'est pas sans importance au plan des conditions économiques des jeunes qui auront à faire les stages. On ne connaît pas, non plus, la part de substitution d'emplois que ces stages peuvent provoquer.

La deuxième mesure s'adresse carrément au gouvernement : on le presse en quelque sorte d'investir dans les différentes mesures (orientation, formation, accompagnement, maintien en emploi, aide à la recherche d'emploi, retour aux études, etc.) incluses dans sa Politique active du marché du travail, en lien avec la Loi 186 de l'aide sociale.

La troisième mesure exprime encore une fois le peu d'engagement de la part de l'entreprise privée puisque l'on demande une intervention directe de l'État dans le soutien

à l'emploi par le moyen de subvention directe aux employeurs et de partage des coûts. À cet égard, il est intéressant d'observer que les jeunes, lors des forums régionaux, ont été beaucoup plus agressifs dans leurs pistes d'action. Ils ont suggéré d'accroître l'embauche des jeunes par des mesures incitatives (partage du temps de travail) et coercitives (établissement de quotas d'embauche de jeunes). Les membres du chantier *Relever les défis de l'emploi* n'ont pas pris la peine d'explorer ces pistes<sup>39</sup>.

<sup>39</sup>Ibid., p. 43.

<sup>40</sup>Ibid., p. 56.

### La stratégie du "Fais-le toi-même"

<sup>41</sup>Ibid., p. 63. Le chapitre trois de ce rapport est consacré entièrement à ces mesures.

<sup>42</sup>Ibid., p. 63.

<sup>43</sup>Ibid., p. 40.

<sup>44</sup>Ibid., p. 64.

<sup>45</sup>Ibid., p. 56.

<sup>46</sup>Ibid., p. 54.

<sup>47</sup>Ibid., p. 54.

La principale stratégie mise de l'avant par le chantier *Relever les défis de l'emploi* ressemble beaucoup à la stratégie du "Fais-le toi-même". Cette stratégie consiste à transférer la responsabilité de la création d'emplois vers les individus. On insiste sur des mesures de création d'emplois autonomes<sup>40</sup> et de stimulation de l'entrepreneuriat individuel et collectif. À cet égard, on peut compter huit recommandations touchant le développement de l'entrepreneuriat chez les jeunes à partir de trois axes : la mise en place d'un environnement favorable à la création d'entreprises, l'accompagnement des jeunes entrepreneurs privés et le développement de l'entrepreneuriat collectif chez les jeunes<sup>41</sup>. Étrange stratégie de création d'emploi puisqu'il est reconnu que « bon an mal an, il se perd autant d'entreprises qu'il s'en crée. Le taux de survie moyen s'élève à 36 % après 5 ans et à 20 % après 10 ans<sup>42</sup> ».

L'autre axe de la stratégie du "Fais-le toi-même" veut jouer sur le tableau du volontarisme et de l'adaptation individuelle. On suggère de mieux préparer les jeunes à « s'adapter aux contraintes imposées par le nouveau marché du travail de plus en plus caractérisé par des formes de travail atypique, incluant le travail autonome » en leur offrant une meilleure formation à l'autonomie<sup>43</sup>. On parle aussi de développer la culture entrepreneuriale chez les jeunes<sup>44</sup>.

### Quand le travail atypique devient le modèle

Les membres du chantier expliquent que le recours au travail atypique (travail autonome, travail de type temporaire, à temps partiel ou mal payé) provient de la « recherche par les employeurs d'une plus grande flexibilité dans un contexte économique concurrentiel ». Cette recherche d'une plus grande flexibilité est une réaction, par ailleurs, à la « rigidité de certaines conventions collectives »<sup>45</sup>. Fort de cette explication, on peut comprendre que la tendance à l'augmentation du travail atypique ne conduit pas les membres du chantier à recommander une intervention massive pour contrer directement ce phénomène.

Les membres du chantier sur l'emploi reconnaissent tout de même les impacts du travail atypique sur le cheminement des jeunes dans leur processus d'installation dans la vie adulte, ainsi que sur leurs conditions économiques. L'attention des membres du chantier se concentre précisément sur le fait que les mécanismes de protection sociale ne soient pas adaptés à la réalité du travail atypique. En particulier, les membres portent un regard appliqué sur l'« individualisation du risque » associée au travail autonome qui demeure « peu rémunéré(s) et compétitif(s) »<sup>46</sup>.

L'intervention proposée se concentre donc en premier lieu sur l'amélioration du filet de protection sociale pour les jeunes travailleurs et les jeunes travailleuses autonomes. On parle de « faux-autonomes » (le travail autonome « assujéti à un lien de subordination économique avec un donneur d'ouvrage »<sup>47</sup>). On recommande même la création d'un

programme québécois d'assurance parentale et de favoriser le droit d'association pour les travailleurs et les travailleuses autonomes<sup>48</sup>. Bref, cette ouverture d'esprit des membres du chantier vis-à-vis le travail autonome s'explique par le fait que l'on désire contrôler son développement puisque les recommandations vont aussi dans le sens d'une aide à la création du travail autonome pour les jeunes et dans le sens d'une meilleure régularisation de ce statut dans le Code du travail<sup>49</sup>.

<sup>48</sup>Ibid., p. 55.

Dans le cas du travail précaire (temporaire ou à temps partiel), on propose, sans en faire une recommandation formelle, que les employeurs privés et publics offrent aux « faux-occasionnels » (le travail temporaire déguisé dit-on) les mêmes avantages sociaux qu'aux travailleurs permanents ou encore des formes de compensation pour « éliminer l'avantage économique que leur embauche peut procurer<sup>50</sup> ». Quant à la seule recommandation sur ce sujet, elle renvoie au gouvernement le fardeau de la preuve :

<sup>49</sup>Ibid., p. 55.

<sup>50</sup>Ibid., p. 58.

<sup>51</sup>Ibid., p. 58.

Le chantier recommande au gouvernement québécois de donner l'exemple dans l'établissement des modalités des conventions de travail avec ses propres employés afin d'amorcer un débat de société sur la situation des travailleurs à statut précaire.<sup>51</sup>

Il semble que les membres se soient moins appliqués à la recherche de solutions dans le cas du travail précaire.

Par contre, il semble que le travail autonome ait la faveur, comparativement au travail précaire qui, soit dit en passant, est l'outil premier des entreprises pour réduire leurs coûts. Encore une fois, l'entreprise privée fait preuve de paresse dans la recherche de solutions.



## 2.3- La gestion de la pauvreté

Le mode d'action privilégié pour intervenir auprès des jeunes prestataires de l'aide sociale, comme nous l'avons vu précédemment, se résume aux mesures d'aide à l'intégration à l'emploi ou aux parcours d'insertion. Rappelons que l'intégration à l'emploi demeure, dans l'optique choisie par la plupart des chantiers, la principale voie pour intégrer les jeunes à la société. Ceci étant dit, deux chantiers se sont préoccupés des jeunes prestataires de l'aide sociale, soit les chantiers *Relever les défis de l'emploi* et *Promouvoir une société équitable*.

Ces deux chantiers suivent l'orientation tracée par la Loi 186 sur l'aide sociale adoptée en 1998 et par la Politique active du marché du travail. Déjà la dernière réforme de l'aide sociale remplaçait le principe du droit à une aide inconditionnelle de dernier recours, déjà lourdement hypothéqué par la réforme précédente, par celui d'une aide à la participation à des mesures d'intégration à l'emploi.

De plus, la Loi a inscrit le principe du caractère obligatoire de la participation aux parcours vers l'emploi pour la catégorie des jeunes prestataires. En contrepartie, elle renvoie à l'État la responsabilité de fournir les ressources aux prestataires volontaires ou obligés.

Enfin, la réforme de l'aide sociale a consacré l'idée que les prestataires aptes au travail étaient en quelque sorte doublement responsables de leur situation. Premièrement, les prestataires sont responsables dans leur cheminement vers l'emploi. Deuxièmement, les prestataires sont responsables du développement de leur employabilité, peu importe l'évolution du marché du travail.

### L'adaptation comme projet de vie

Ce petit détour nous est utile pour comprendre la portée de certaines recommandations. Les membres du chantier *Relever les défis de l'emploi* recommandent « une capacité d'accueil suffisante pour offrir des parcours individualisés à 15 000 jeunes<sup>52</sup> ». De leur côté, les membres du chantier *Promouvoir une société équitable* recommandent des « mesures d'aide à l'intégration en emploi » qui tiennent compte de certains principes notamment le rapport volontaire, une intervention personnalisée et la plus rapide possible auprès des jeunes, etc.<sup>53</sup>

De notre côté, nous pensons que revendiquer des mesures d'aide à l'intégration à l'emploi ou bien des parcours individualisés, comme le font les deux chantiers, ne fait aucun sens. Sans une politique sur l'emploi plus musclée, les mesures d'intégration à l'emploi peuvent s'avérer être sans objet pour des jeunes qui ne possèdent pratiquement pas d'expérience du marché du travail. En plus, cela ne fait que conforter la tendance à la responsabilisation individuelle qui peut devenir sans fin, en devenant une course perpétuelle pour rehausser le niveau d'employabilité face aux besoins changeants des entreprises. À moins de choisir comme projet de vie l'adaptation permanente aux besoins des entreprises, qui doivent elles-mêmes s'adapter aux conditions de la compétitivité internationale, l'intégration sociale par l'emploi a un coût très cher.

Il ne faut pas oublier que l'idée de "parcours" est directement reliée à l'amélioration de l'employabilité, à la pré-employabilité et au contrôle. Les membres du chantier auraient pu s'éloigner du concept de parcours et proposer des mesures visant d'abord

<sup>52</sup> *Relever les défis de l'emploi.*

*Rapport du chantier*, Bureau du Sommet du Québec et de la jeunesse, Québec, 1999, p. 47.

<sup>53</sup> *Promouvoir une société équitable.*

*Rapport du chantier*, Bureau du Sommet du Québec et de la jeunesse, Québec, 1999, p. 36.

à rencontrer les aspirations des jeunes. Le “parcours” tel que défini dans la loi n’est pas une entente entre deux parties de force égale. Les conséquences ne sont pas les mêmes pour les deux parties. Si un jeune désire choisir un cheminement autre, basé sur ses goûts et aptitudes, par exemple, plutôt que l’adaptation sans fin, il ne le pourra pas. Cela risque d’être jugé trop long, trop couteux, trop incertain. Notons, finalement que dans la loi 186, les décisions des agents d’aide sociale concernant les “parcours” ne peuvent faire l’objet d’un appel.

## Contre l’obligation de participer aux mesures d’aide

Bien que les deux chantiers se soient positionnés contre l’obligation de participer aux mesures d’aide ou aux parcours, notamment parce que l’obligation alimente les préjugés, rien ne nous assure que le gouvernement ne procéderait pas, peu important les résultats de l’expérience de Solidarité jeunesse<sup>54</sup>, à la mise en marche de l’obligation de participation aux parcours pour les jeunes de 18-24 ans. Premièrement, l’obligation de participation est écrite dans la Loi de l’aide sociale. La fin du moratoire est prévue pour le 1er septembre 2000. Ce qui a empêché le gouvernement de procéder immédiatement à l’opérationnalisation du “workfare” pour les jeunes, c’est qu’il a manqué de moyens financiers. Nous pouvons également penser qu’étant donné que l’idée de “workfare” est tout de même difficile à faire avaler, le gouvernement a senti le besoin de faire avaliser dans le cadre du Sommet ce nouveau “contrat social<sup>55</sup>”. Il ne faut pas oublier non plus que même s’il n’y aurait pas d’obligation formelle reliée aux parcours, le niveau très bas des prestations d’aide sociale nous fait douter du caractère véritablement volontaire dans un tel contexte.

<sup>54</sup>Projet-pilote dans 10 régions pour les 18-24 ans, issu d’une collaboration entre des Carrefours jeunesse emploi et Emploi-Québec. L’objectif est le “soutien” pour trouver des “solutions de rechange” à la sécurité du revenu (études avec prêts et bourses au besoin, emploi, stage dans une entreprise privée ou le milieu communautaire) et “exceptionnellement” maintien à la sécurité du revenu.

<sup>55</sup>Les dessous du plan d’action jeunesse 1998-2001 du Gouvernement du Québec, ROCAJQ, Montréal, mai 1999, p. 12



Il faut s'interroger sur un autre souhait exprimé par les deux chantiers, à savoir la renégociation de l'Entente de principe Canada-Québec relative au marché du travail. Le chantier *Promouvoir une société équitable* en a fait une recommandation. Les raisons invoquées par les membres est que

(...) la majeure partie des budgets versés par le gouvernement fédéral est consacrée aux seules personnes qui ont au préalable touché des prestations d'assurance-emploi. Le resserrement des critères d'admissibilité à l'assurance-emploi se répercute donc sur l'accessibilité aux services et réduit la marge de manœuvre d'Emploi-Québec. De plus, le fardeau ainsi transféré au secteur de la sécurité du revenu s'en trouve considérablement alourdi<sup>56</sup>.

<sup>56</sup>Ibid., p. 35.

On peut comprendre en partie les causes de la crise récente d'Emploi-Québec par ce débalancement. Mais il faut se demander si un assouplissement de l'Entente Canada-Québec, qui permettrait à Emploi-Québec de réaffecter une part des fonds inutilisés de l'assurance-emploi dans les parcours d'insertion aux prestataires de l'aide sociale, ne conduirait pas à rendre possible l'obligation de participation.

<sup>57</sup>Ibid., p. 35.

<sup>58</sup>Ibid., p. 35.

Les membres du chantier *Promouvoir une société équitable* ne sont pas contre l'obligation faite aux jeunes prestataires en soi. Les arguments avancés par les membres de ce chantier laissent entendre que les mesures d'aide à l'intégration ont « une efficacité variable » et donc « Dans ce contexte, l'obligation faite aux jeunes prestataires de la sécurité du revenu de participer à ces mesures paraît injustifiée<sup>57</sup>. » Ensuite vient l'argument du manque de ressources: «des ressources qui y sont affectées ne permettent pas d'offrir aux jeunes des parcours de qualité, et donc de leur ouvrir une perspective d'intégration socioprofessionnelle durable<sup>58</sup>. »

Donc l'obligation de participer aux mesures est justifiable à la simple condition que ces mesures soient disponibles et efficaces. Encore ici le droit à un revenu de dernier recours substantiel et inconditionnel est absent.

### Au sujet du barème plancher

Le chantier *Promouvoir une société équitable* fait sienne la recommandation d'établir un barème plancher dans les prestations de la sécurité du revenu. L'idée provient du principe qu'il faut fixer un niveau de prestation d'aide sociale qui ne puisse se situer en deçà d'un barème plancher.

Pris comme tel, ce barème plancher se veut comme le droit au strict minimum. Le problème tient à ce qu'une revendication comme le barème plancher se concentre uniquement sur l'objectif d'établir un principe de droit, celui d'un revenu minimal. Cela faisant, la revendication établit le droit à un minimum du minimum qui n'équivaut même pas aux évaluations gouvernementales. En 1996, le gouvernement lui-même a défini les besoins essentiels pour une personne seule à 667 \$ par mois, alors que la prestation d'aide sociale pour une personne seule, apte au travail, s'établit à 502 \$ par mois<sup>59</sup>. Les membres du chantier *Promouvoir une société équitable* se contentent de ce dernier montant. De plus, la recommandation du barème plancher telle que nous la retrouvons rédigée **dans son énoncé à la fin du document ne comprend pas le retrait de la coupure pour le partage du logement ni son principe du versement inconditionnel**. Cette proposition se réfère seulement au droit à une prestation minimale.

<sup>59</sup>La réforme de la sécurité du revenu. *Un parcours vers l'insertion, la formation et l'emploi*, Gouvernement du Québec, Ministère de la Sécurité du revenu, Québec, 1996, Annexe 12, p. 94.



## 2.4 La place de l'éducation

Notre questionnement au sujet du rapport du chantier *Parfaire le savoir et la formation* s'applique au lien que l'école devrait développer avec le monde des entreprises. À notre avis, il s'agit d'une fixation obsessionnelle que nous retrouvons dans l'ensemble des rapports des chantiers : l'adaptation de la société et de ses institutions aux besoins des entreprises. À ce titre, l'école est sur la ligne de feu.

<sup>60</sup>*Parfaire les savoirs et la formation. Rapport du chantier*, Bureau du Sommet et du Québec, Québec, 1999, p. 27.

<sup>61</sup>Ibid., p. 72-73. De façon plus terre à terre, le secteur des « portes et fenêtres » aurait été selon la radio de Radio-Canada. le principal secteur de création d'emplois au Québec en 1999.

<sup>62</sup>Ibid., p. 82.

<sup>63</sup>Ibid., p. 38.

Il y a une énorme contradiction entre la référence à la conception élargie de l'éducation proposée par la Commission internationale sur l'éducation pour le XXI<sup>e</sup> siècle qui est reproduite dans l'introduction du rapport sur l'éducation<sup>60</sup> et la majorité des propositions faites par les membres du chantier. La conception de l'éducation proposée par la Commission insiste sur quatre apprentissages fondamentaux : apprendre à connaître, apprendre à faire, apprendre à vivre ensemble et apprendre à être. Face à cette conception élargie de l'éducation, les préoccupations des membres du chantier *Parfaire le savoir et la formation* sont, quant à elles, souvent tournées vers les seuls aspects touchant la formation liés aux besoins du marché du travail.

On s'attarde beaucoup plus sur l'importance de la valorisation de la formation professionnelle au secondaire et technique au collégial, en lien avec les besoins du marché du travail. Le thème de l'émergence de la société du savoir est devenu une source de forte agitation dans l'esprit des membres de ce chantier. Bien qu'il s'agisse d'un secteur important qui connaît une forte croissance au niveau de l'emploi, il ne touche que 5 % des emplois totaux des secteurs autres que manufacturiers et 7 % dans le secteur manufacturier<sup>61</sup>.

La prépondérance des aspects reliés à la formation sur ceux de l'éducation est inquiétante si on tient compte de l'objectif de la qualification de 100 % des jeunes pour contrer le phénomène du décrochage scolaire. Le problème du décrochage scolaire ne réside pas seulement dans l'absence de formation qualifiante. À nos yeux, le décrochage est un drame surtout parce que les jeunes n'auront pas eu accès aux autres types d'apprentissage comme l'acquisition de connaissances et l'habileté à connaître.

D'autre part, le fait que la qualification puisse s'ouvrir à d'autres milieux n'est pas pour atténuer les craintes. Les membres parlent de « s'attaquer au mythe selon lequel l'école est le seul lieu de formation pour acquérir les connaissances et développer les habiletés nécessaires à l'exercice d'un métier ou d'une profession<sup>62</sup> ». Ainsi, la qualification de 100 % des jeunes n'est possible que si elle est surtout centrée sur la formation. Ce qui pose la question : quel rôle entendons-nous donner à l'école publique ?

Nous nous interrogeons également sur la proposition de suivre systématiquement les jeunes qui quittent l'école avant 18 ans sans avoir obtenu une formation qualifiante<sup>63</sup>. Ne s'agit-il pas d'une forme d'acharnement thérapeutique auprès des jeunes ? Étant donné les sérieux doutes que nous avons sur l'idée de la « formation qualifiante », un jeune ne doit pas être pénalisé s'il n'emprunte pas cette voie. Cela donne de l'école une vision strictement utilitariste. D'autre part, les conditions de vie des jeunes décrocheurs et de leur famille, entre autre la pauvreté, ne sont pas abordées.

Enfin, les pistes de solution suggérées pour combattre l'endettement étudiant sont nettement insuffisantes. Les moyens choisis comme l'accessibilité du *Programme de remise de dette* à l'ensemble des étudiant-e-s au collégial et à l'université ainsi que l'ajustement du

seuil d'admissibilité au *Programme de remboursement différé*<sup>64</sup> n'agissent pas sur les causes réelles qui poussent les jeunes à s'endetter pour étudier. Pour ce cas précis, le rehaussement de la part des bourses sur celle des prêts offerts aux étudiant-e-s serait déjà une réponse plus satisfaisante. Les deux autres pistes d'action concernant les "frais champignons"<sup>65</sup> et les frais de scolarité sont insuffisantes et restent vagues quant au besoin de financement de l'ensemble du réseau de l'éducation<sup>66</sup>. Elles démontrent un manque de volonté politique sur ce plan.

L'intérêt marqué pour l'alphabétisation populaire dans le rapport du chantier *Parfaire le savoir et la formation* est intéressant. Une des pistes de solution suggérée est la reconnaissance et le financement des groupes populaires en alphabétisation<sup>67</sup>. Le rôle auprès des jeunes de l'éducation populaire autonome et notamment de l'alphabétisation nous apparaît important. Elle est une démarche d'apprentissage et de réflexion critique menée par des citoyens et des citoyennes en vue d'une transformation sociale, économique, culturelle et politique dans leur milieu. Tout comme l'action communautaire autonome, elle ne doit pas, en revanche, être utilisée pour faire avancer les priorités gouvernementales. L'éducation populaire autonome ne peut pas servir de déversoir à un système d'éducation public qui n'offre plus les services qu'il rendait auparavant.

<sup>64</sup>Ibid., p. 58.

<sup>65</sup>Frais afférents : Tous les nouveaux frais qui poussent comme des champignons.

<sup>66</sup>Ibid., p. 59.

<sup>67</sup>Ibid., p. 66.

## | Conclusion

Notre analyse a fait ressortir les traits les plus dominants des rapports des chantiers et a tenté de voir de quoi sera constitué le Sommet. Nous avons vu que le Sommet sera un moment privilégié pour décider, sans véritable démocratie, l'agenda politique et économique du Québec. D'ailleurs, nous avons constaté que les forums régionaux semblent avoir peu influencé les rapports des chantiers qui devaient pourtant s'en inspirer. De plus, les rapports des chantiers étaient prêts à être publiés avant la tenue de l'ensemble des forums régionaux, et leur sortie publique a été retardée suite à des pressions. Enfin, à trois semaines de l'événement, l'ordre du jour du Sommet n'était toujours pas disponible.

Au nom de l'équité envers les jeunes, le Sommet sera une occasion pour reconduire la même politique d'austérité introduite par les sommets de 1996. Cette fois-ci, il s'agit de trouver le consensus sur le partage des surplus sous trois modes : le paiement de la dette, les baisses d'impôts et les réinvestissements dans les programmes sociaux. Ce qu'il y a de certain, c'est que les réinvestissements dans les programmes sociaux qui seront consentis ne couvriront jamais les compressions de 14 milliards \$ réalisées ces quatre dernières années. Ainsi, pour couvrir les besoins croissants en matière de santé, il ne faudrait pas se surprendre d'entendre lors du Sommet des propositions concernant un nouveau mode de financement des soins de santé et des services sociaux.

Nous avons vu également que face aux problèmes de l'emploi chez les jeunes, les solutions recommandées ne relevaient pas le "défi" d'assurer à tous les jeunes un emploi pour qu'ils soient en mesure de s'intégrer dans la société. D'une part, l'approche par groupes ciblés de jeunes ne vise que des mesures marginales. D'autre part, on compte énormément sur la stimulation de l'entrepreneuriat et sur le développement du travail autonome pour créer des emplois, si bien que l'objectif d'intégrer les jeunes à la société par l'emploi se trouve être court-circuité par la nécessité qu'ils s'adaptent aux nouvelles réalités économiques.

Ensuite, nous avons fait le constat que les recommandations provenant des rapports de chantiers concernant les jeunes sans emploi se concentraient autour de l'employabilité. Dans le prolongement de la nouvelle loi d'aide sociale, les solutions apportées ne garantissent pas le droit inconditionnel à un revenu décent pour les jeunes sans emploi. Les solutions suggérées entendent surtout garantir le droit à des mesures volontaires d'aide à l'intégration au marché du travail. On peut se demander si, dans l'absence d'une volonté politique de création d'emplois, les jeunes ne sont pas condamnés à l'errance dans les multiples mesures de relèvement de leur employabilité.

Finalement, les recommandations du chantier sur l'éducation vont clairement dans le sens de l'adaptation des finalités de l'école à celles des entreprises. La finalité de l'école vis-à-vis l'éducation semble moins importante que celle qui touche la formation en vue du marché du travail. Avant de présenter les véritables questions qui touchent les jeunes, selon nous, nous voudrions parler de quelques questions qui complètent le tableau.

## Questions complémentaires

Le chantier *Promouvoir une société équitable* recommande la reconduction du Fonds de lutte à la pauvreté par l'insertion par l'emploi<sup>68</sup>. La recommandation des membres du chantier sur la société équitable propose que le nouveau Fonds s'adresse principalement aux jeunes. Un comité de travail formé de députés, a adressé des recommandations pour que le nouveau Fonds s'adresse aux personnes les plus démunies, celles qui n'ont pas eu d'emplois depuis quatre ans. Auparavant, le critère d'admissibilité était basé sur l'exigence d'un revenu inférieur à 17 000 dollars. Le nouveau Fonds serait financé à parts égales entre le gouvernement et le secteur privé, alors qu'auparavant il trouvait son financement via un impôt aux particuliers.

Fait notable, l'accès au financement serait ouvert aux groupes communautaires, aux écoles, aux municipalités, aux entreprises d'économie sociale, aux entreprises d'insertion et aux entreprises privées. Il est bien difficile pour l'instant de savoir s'il faut crier victoire, dans l'attente d'un véritable bilan de l'ancien Fonds de lutte à la pauvreté qui, rappelons-le, était une manière pour le gouvernement, lors du sommet d'octobre 1996, de démontrer sa sollicitude envers les plus démunis de la société. Cela au moment où il procédait à des compressions à l'aide sociale. De plus, il faudra porter une attention aux projets choisis par le nouveau Fonds car il pourrait encore une fois n'être qu'un financement d'emplois précaires ou un financement de la substitution d'emplois dans le secteur public et parapublic.

Au sujet de la renégociation de l'Entente Canada-Québec, il nous paraît justifié de revendiquer, plutôt, une véritable assurance contre le chômage. Dans la mesure où les conditions présentes du marché du travail sont incertaines, et ce malgré la progression actuelle de l'emploi<sup>69</sup> il nous semble plus opportun d'exiger un relèvement du taux de calcul des prestations et l'élargissement des conditions d'admissibilité de l'assurance-emploi. Il s'agit ici d'agir contre l'insécurité causée par les mutations du travail et contre l'appauvrissement lié à la perte d'un emploi. La recommandation formulée par le chantier *Promouvoir une société équitable*, qui demande un assouplissement de l'entente entre le Canada et le Québec, ne vise que l'amélioration de la gestion des mesures d'intégration à l'emploi.

Enfin, bien qu'il soit question à quelques reprises de la situation des adolescents et des adolescentes en difficulté, on ne retrouve aucune recommandation bien précise. L'absence de recommandations concrètes ne signifie pas pour autant qu'il ne se passera rien sur ce sujet lors du Sommet. À l'occasion d'un colloque sur « *la jeunesse en très grande détresse* » au mois de novembre dernier, le ministre Gilles Baril livrait aux participant-e-s le message que ce colloque s'inscrivait dans les travaux préparatoires au Sommet. Or, c'est dans ce colloque que l'on a fait état d'un projet de modification de certaines lois (Loi de la protection de la jeunesse, Code civil, Loi sur la protection des renseignements personnels). On viserait notamment à modifier l'âge (de 14 à 16 ans) donnant le droit à un jeune de recevoir des services de santé en toute confidentialité. Il est difficile pour l'instant d'avoir une confirmation plus précise de cette proposition. Il serait pour le moins curieux de profiter d'un Sommet sur la jeunesse pour proposer une régression dans le processus d'émancipation des jeunes !

<sup>68</sup>*Promouvoir une société équitable. Rapport du chantier, Bureau du Sommet du Québec et de la jeunesse, Québec, 1999, p. 37.*

<sup>69</sup>Jean Chartier « Le Québec a créé 325 000 emplois », *Le Devoir*, 29 décembre 1999, p.B4



D'un autre côté, on sait que les membres du chantier *Promouvoir une société équitable* ont repris intégralement le diagnostic que l'on retrouve dans le Rapport Cliche<sup>70</sup> sur les services offerts à la jeunesse. C'est ainsi qu'ils arrivent à la conclusion que le cloisonnement des structures, des services et des pratiques provoquent un « manque de cohérence des interventions publiques<sup>71</sup>. » Pour pallier à cette incohérence, le Rapport Cliche proposait une intégration des services par la constitution d'équipes locales d'intervention enfance-jeunesse-famille coordonnées par le CLSC. Les groupes communautaires pourraient faire partie de ces équipes. Au sein d'une telle équipe, la circulation de l'information sur les dossiers des jeunes serait constante. Ici encore, la confidentialité ne serait plus de mise. Les organismes communautaires ont quant à eux un lien de confiance avec les jeunes et la perspective du bris de confidentialité est tout à fait déplorable. C'est une affaire à suivre.

<sup>70</sup> *Agissons en complices pour une stratégie de soutien du développement des enfants et des jeunes*, Gouvernement du Québec, ministère de la Santé et des Services sociaux, 1998.

<sup>71</sup> *Promouvoir une société équitable. Rapport du chantier*, Bureau du Sommet du Québec et de la jeunesse, Québec, 1999, p. 45.

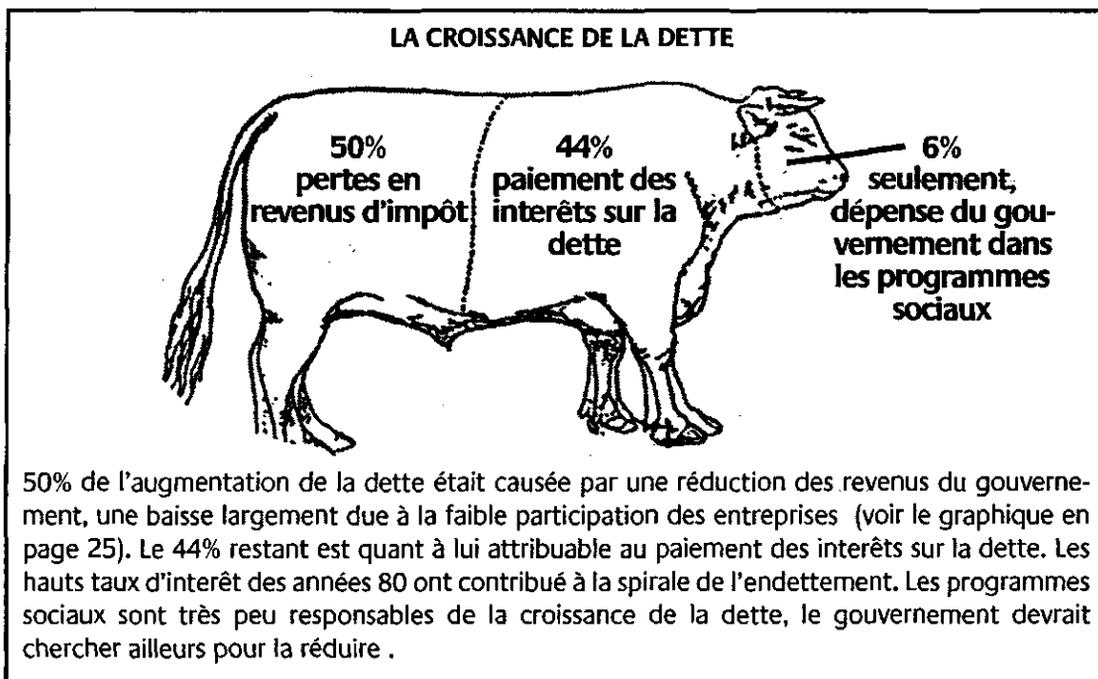
<sup>72</sup> H. Mimoto et P. Gross, « La croissance de la dette fédérale », *Étude spéciale. L'observateur économique canadien*, Ottawa, juin 1991; Duncan Cameron et Ed Finn, *Les 10 mythes sur le déficit. La vérité sur l'endettement public et les compressions injustifiables*, Centre canadien de politiques alternatives, Ottawa, août 1996.

Les interrogations sont encore nombreuses au sujet du Sommet. Le gouvernement a pris un soin méticuleux à manœuvrer dans l'opacité absolue. Sauf qu'à l'heure actuelle, ce qui en ressort globalement, c'est que les vrais débats seront évacués.

### Refaire les débats sur la redistribution de la richesse

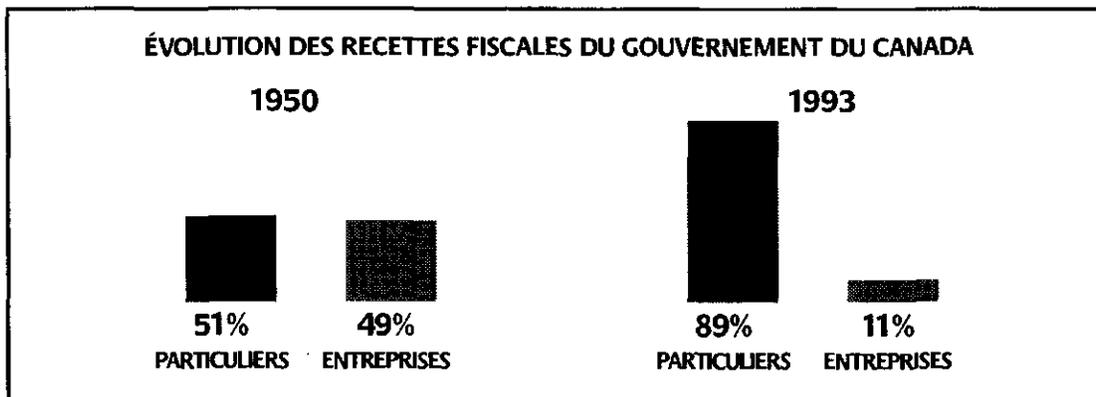
Premièrement, l'utilisation de la notion d'équité par rapport aux relations entre générations et à la démographie ne parvient pas à nous faire oublier la dynamique d'appauvrissement qui touche autant les jeunes que les femmes, les personnes âgées et les personnes issues des communautés culturelles. Si l'ensemble de la jeunesse est touché par les coupures dans les dépenses sociales, il y a des jeunes qui s'en tirent mieux que d'autres.

Le réinvestissement dans les dépenses sociales ne peut être remis en cause par l'urgence de payer la dette ou baisser les impôts. Certaines études<sup>72</sup> ont démontré que la croissance des dépenses dans les programmes sociaux n'est pas la cause des déficits.



Source : La Coalition pour la survie des programmes sociaux, 1996.

D'autres ont soulevé la contribution de plus en plus faible des entreprises dans les recettes fiscales des gouvernements canadien et québécois<sup>73</sup>. Un véritable débat public sur la dette s'impose pour que d'autres alternatives puissent être discutées.



Source : Léo-Paul Lauzon et Michel Bernard : « Finances publiques et profits privés », L'Aut'Journal, Chaire d'études socio-économiques UQAM, 1996

<sup>73</sup>Léo-Paul Lauzon et al., *La fiscalité dans le contexte du virage à droite. Mémoire présenté à la Commission sur la fiscalité et le financement des services publics du Québec*, Chaire d'études socio-économiques UQAM, UQAM, août 1996.

### Revoir la place du travail dans la société

Le ROCAJQ revendique pour sa part la redistribution de la richesse pour lutter contre la pauvreté par l'augmentation du salaire minimum (à 8.50 \$/heure) et une révision de la fiscalité qui va dans le sens de faire contribuer de manière significative les entreprises, par exemple par l'élimination des abris fiscaux. L'accès élargi à la syndicalisation, en ce qui concerne le phénomène du travail atypique, s'avère être indispensable.

<sup>74</sup>ROCAJQ, *TNT : Un dossier explosif. Les valeurs et les pratiques des jeunes face au travail et au non-travail*, 1995.

Dans un autre ordre d'idées, le problème de notre société ne semble pas être d'avoir réussi à produire plus de biens et de services avec moins de travail. Il semble plutôt en être un de partage de toute cette richesse produite et, d'autre part, d'être capable comme société de réinventer les règles, de réfléchir à la finalité de l'activité humaine et d'adopter des politiques conséquentes.

Dans l'optique où notre société vit une mutation du travail qui n'assure plus un salaire pour tout le monde, le ROCAJQ revendique l'accès à un filet de sécurité sociale inconditionnel et une réflexion sur la place relative du travail dans l'ensemble de l'activité humaine.

Il nous semble essentiel d'envisager l'intégration sociale des jeunes autrement que par l'emploi. L'action que les groupes du ROCAJQ réalisent avec les jeunes démontre qu'il n'y a pas que le travail, même si celui-ci occupe une place importante par rapport au salaire qu'il permet. L'intégration sociale ne passe pas seulement par le travail. Dans un sens, nous sommes redevables aux membres du chantier *Élargir notre ouverture sur le monde* d'avoir fait de la place à ce point de vue différent.

Les jeunes, lorsqu'ils sont sans emploi, ne sont pas nécessairement passifs. Ils recherchent des emplois d'une part et, d'autre part, ils mènent des activités près de leurs intérêts (ce peut être des activités artistiques, une implication militante dans des organismes jeunesse, de l'entraide familiale, etc.). Les jeunes constatent souvent que les emplois disponibles ne leur permettent pas de répondre à leurs aspirations personnelles. Ils utilisent donc ce que nous avons appelé au ROCAJQ l'espace du non-travail pour répondre à leur quête de sens<sup>74</sup>.

Les jeunes sans travail se retrouvent soit sur l'aide sociale, soit sur l'assurance-emploi ou sans chèque. Les politiques tendance "*workfare*" gérant cet espace du non-travail (assurance-emploi et aide sociale) ont restreint de plus en plus cet espace d'autonomie déjà précaire par la multiplication des exigences. Sans compter que la vie de ces jeunes a été envahie par la survie, suites aux nombreuses coupures à l'aide sociale et à l'assurance-emploi. C'est pour ces raisons que le ROCAJQ revendique le retrait de l'obligation de participation aux mesures de la Loi 186 de l'aide sociale et l'élimination des coupures à l'aide sociale. Le ROCAJQ est également contre un détournement du sens de l'action bénévole. L'État a déjà songé à effectuer un contrôle individuel du bénévolat des prestataires de l'aide sociale. Nous demandons plutôt une reconnaissance sociale de ces activités par un filet de sécurité universel décent.

### Une école publique accessible

Nous demandons l'accessibilité réelle des jeunes à l'éducation. Pour améliorer l'école publique et gratuite, un financement public qui favorise l'amélioration de la qualité de l'ensemble des écoles du Québec demeure une priorité. À l'inverse, il faut s'opposer à toutes formes de financement privé de l'école publique. Cela aurait pour effet d'engendrer des inégalités entre les écoles publiques.

L'école doit être un lieu d'épanouissement individuel et social pour les jeunes. Nous insistons sur l'idée que l'école doit servir en priorité à préparer le jeune à devenir un citoyen critique et responsable avant même de penser à l'insérer sur le marché du travail.

### La place des jeunes dans la société

Les différents chantiers parlent de l'absence des jeunes dans les lieux de pouvoir sans questionner le fait que c'est l'ensemble de la population qui est réellement absente des véritables cercles de pouvoir et d'influence dans notre société. Les propositions de permettre aux jeunes, adultes et adolescent-e-s, de participer aux lieux de pouvoir sont souvent une manière de reproduire un système élitiste de participation politique. À cet égard, le Sommet du Québec et de la jeunesse semble être un moment de reconnaissance d'une certaine élite "jeunesse" en émergence. Face à ce processus élitiste, il n'est que trop rarement question des groupes communautaires jeunesse comme un lieu où les jeunes peuvent établir un rapport volontaire aux activités de l'organisme, où les jeunes peuvent définir leur situation, leurs besoins et leurs projets. Lorsqu'il est question des groupes communautaires dans les rapports des chantiers, ils sont trop souvent décrits de manière instrumentale et sans tenir compte de leur nature autonome.

Nous devons constater malheureusement que le Sommet ne servira pas à améliorer les conditions de vie des jeunes. Au contraire, il risque de les marginaliser encore plus en leur faisant porter l'odieux de leur "inadéquation" à la société marchande.

## | 1. Le ROCAJQ, en quelques mots

Le ROCAJQ est un lieu d'information, de concertation et de représentation que se sont donnés des organismes communautaires autonomes jeunesse travaillant, chacun à leur façon, sur les multiples réalités socio-économiques et culturelles qui touchent les jeunes.

### LA PETITE HISTOIRE

Le ROCAJQ existe dans sa forme actuelle depuis 1991, mais son histoire remonte à plusieurs années auparavant. Il est en fait la transformation du Regroupement des organismes communautaires jeunesse du Montréal métropolitain (ROCJMM), un organisme à vocation régionale, en regroupement à vocation provinciale. Le ROCAJQ s'appuie sur le travail accompli pendant 15 ans par le ROCJMM, dans un esprit de continuité.

### SES OBJECTIFS

- Regrouper les organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec
- Promouvoir et développer l'intervention et l'action communautaires
- Informer, sensibiliser et éduquer la population à la réalité jeunesse
- Faire reconnaître auprès des décideurs politiques la nécessité d'une politique de financement adéquate pour les organismes communautaires autonomes
- Favoriser la collaboration, l'échange de services et la concertation entre ses membres et avec les autres intervenants et intervenantes du milieu

### SES DOSSIERS PRIORITAIRES

- Les lois socio-juridiques touchant la jeunesse, la Loi de la protection de la jeunesse et la Loi des jeunes contrevenants
- Les politiques de la santé et des services sociaux et les politiques jeunesse de façon générale
- Les dossiers qui concernent les droits des jeunes
- Les politiques touchant le travail et le non-travail
- Les solutions face à l'itinérance des jeunes
- La participation à la reconnaissance et à la consolidation du mouvement communautaire au Québec
- L'exclusion des jeunes et le phénomène de la violence

### SES MEMBRES ET LEUR TRAVAIL

Le ROCAJQ est formé de 34 organismes communautaires jeunesse provenant de 13 différentes régions du Québec. Ces organismes offrent un lieu de rencontre ou se déplacent dans les milieux de vie des jeunes (par le travail de rue ou le travail de milieu, à l'école ou ailleurs). Ils s'adressent aux jeunes adultes, aux adolescents et adolescentes ou au 6-12 ans.

Les organismes offrent plusieurs services parmi les suivants: accueil, information, référence, médiation, services alimentaires et légaux, aide aux devoirs, animation, etc. Certaines ressources interviennent sur des questions de violence dans les relations amoureuses, de toxicomanie, de prostitution, de suicide, etc. Ils peuvent permettre l'accès à différentes technologies ou produire des outils de prévention et d'animation. Ils sont à l'affût des besoins et des intérêts des jeunes et de leur culture.

#### LES OBJECTIFS COMMUNS POURSUIVIS PAR LES ORGANISMES MEMBRES

- Développer des pratiques basées sur une approche globale des jeunes
- Assurer aux jeunes la possibilité d'établir un rapport volontaire aux activités de l'organismes
- Assurer aux jeunes la possibilité qu'ils et elles puissent définir eux-mêmes et elles-mêmes leur situation, leurs besoins, et leurs projets
- Assurer aux jeunes la possibilité de participer à l'élaboration des actions de l'organisme en ayant accès à ses instances décisionnelles
- Favoriser la socialisation, l'émancipation, la confiance et l'estime de soi chez les jeunes
- Favoriser l'autonomie, la prise en charge et la responsabilisation des jeunes
- Développer l'esprit critique, les capacités de jugement et d'analyse des jeunes
- Défendre et promouvoir les droits et les besoins des jeunes

## 2. Liste des membres du ROCAJQ :

### **À deux mains / Head and hands clinic**

2304, rue Old Orchard  
C.P. 446  
Succ. N.D.G.  
Montréal, Qc, H4A 3P8  
Tél.: (514) 481-0277  
Télécopieur: (514) 481-2336

### **Association pour les jeunes de la rue de Joliette**

121, rue St-Barthélémy sud  
Joliette, Qc, J6E 5N8  
Tél.: (450) 753-3692  
Télécopieur: (450) 753-3692

### **Ateliers d'Animation d'Art**

9, rue du Quai  
Percé, Qc, G0C 2L0  
Tél.: (418) 782-5246  
Télécopieur: (418) 782-2549

### **La Boîte à lettres**

212, rue Gentilly ouest  
Longueuil, Qc, J4H 1Z6  
Tél.: (450) 646-9273  
Télécopieur: (450) 646-9281

### **Bureau de Consultation Jeunesse inc.**

7414, rue De La Roche  
Montréal, Qc, H2R 2T5  
Tél.: (514) 274-9887  
Télécopieur: (514) 271-3370

### **Bureau d'information et de consultation jeunesse de Rimouski (BIJC)**

65, rue St-Pierre  
Rimouski, Qc, G5L 1T2  
Tél.: (418) 723-0008  
Télécopieur : (418) 723-0008

### **Café Jeunesse de Chicoutimi**

30, rue Jacques-Cartier ouest  
C.P. 1533  
Chicoutimi, Qc, G7H 6Z5  
Tél.: (418) 696-2871  
Télécopieur: (418) 696-1328

### **Café Jeunesse de Mashteuatsh**

1743, rue Amishk  
Mashteuatsh, Qc, G0W 2H0  
Tél.: (418) 275-4758 ou 275-2473 poste 345  
Télécopieur: (418) 275-0097

### **Centre communautaire "Bon Courage" de Place Benoit**

155, Place Benoît, bureau 02  
Ville St-Laurent, Qc, H4N 2H4  
Tél.: (514) 744-0897  
Télécopieur: (514) 744-6205

### **Centre de Formation à l'Autogestion du Haut-Richelieu**

228, rue Longueuil  
C.P. 552  
St-Jean-sur-Richelieu, Qc, J3B 6Z8  
Tél.: (450) 346-8357  
Télécopieur: (450) 346-8357

### **Centre des Jeunes St-Sulpice**

9455, rue Olivier-Maurault, #1  
Montréal, Qc, H2M 1Z5  
Tél.: (514) 383-0282  
Télécopieur: (514) 383-4477

### **Centre du Lac Pouce**

Case postale 53  
Laterrière, Qc, G0V 1K0  
Tél.: (418) 678-2455  
Télécopieur: (418) 678-1595

### **Centre le Beau Voyage**

4540, rue Garnier  
Montréal, Qc, H2J 3S7  
Tél.: (514) 523-5852  
Télécopieur: (514) 523-8223

### **Collectif Action Jeunes Adultes (CAJA) (Lac St-Jean)**

adresse non disponible

### **Dîners-rencontres St-Louis-de-Gonzague**

2330, Terrasse Mercure  
Montréal, Qc, H2H 1P1  
Tél.: (514) 521-8619  
Télécopieur : (514) 521-6019

### **Groupe Action Jeunesse de Charlevoix inc.**

7, rue Maisonneuve  
Clermont, Qc, G4A 1G5  
Tél.: (418) 439-3173  
Télécopieur: (514) 439-4889 (à la municipalité)

**Jeunes en Mouvement de Pointe-aux-Trembles**

13,703, rue Forsyth  
Montréal, Qc, H1A 3W6  
Tél.: (514) 498-8487  
Télécopieur: (514) 498-2048

**L'Écluse des Laurentides**

349, rue Labelle  
St-Jérôme, Qc, J7Z 5L2  
Tél.: (450) 565-2998 Télév.: (888) 796-1442  
Télécopieur: (450) 565-3577

**Les Grands Amis de Rimouski inc.**

376, boulevard Jessop  
Rimouski, Qc, G5L 1M8  
Tél.: (418) 724-2207  
Télécopieur: (418) 722-8946

**Local Jeunes Centre-Ville de Chicoutimi**

336 du Havre  
C.P. 542  
Chicoutimi (Québec) G7H 5C8  
Tél : (418) 696-6564  
Télécopieur (418) 696-6564

**Oxy-Jeunes**

3430, boul. Masson, C.P. 253  
Montréal, Qc, H1X 3B7  
Tél.: (514) 728-5297

**PACT de rue**

6669, rue Casgrain  
Montréal, Qc, H2S 2Z4  
Tél.: (514) 278-9181 Télév. : 530-8198  
Télécopieur: (514) 276-3248

**Parrainage civique de l'Estrie**

Case postale 369  
Mansonville, Qc, J0E 1X0  
Tél.: (450) 292-4255  
Télécopieur : (450) 292-3373

**La Piaule, local des jeunes**

10, rue St-Zotique est  
Montréal, Qc, H2S 1K4  
Tél.: (514) 276-8482  
Télécopieur : (514) 276-3248

**Plein Milieu**

4240, rue de Bordeaux  
Montréal, Qc, H2H 1Z5  
Tél.: (514) 596-3211  
Télécopieur: (514) 596-5818

**Projet d'intervention auprès des mineurs-es prostitués-es**

3736, rue St-Hubert  
Montréal, Qc, H2L 4A2  
Tél.: (514) 284-1267 et 284-3763  
Télécopieur: (514) 284-6808

**Projet Intervention Prostitution de Québec**

710, rue du Roi  
Québec, Qc, G1K 2X7  
Tél.: (418) 641-0168  
Télécopieur: (418) 641-0045

**Projet T.R.I.P.**

2000, rue Parthenais  
Montréal, Qc, H2K 3S9  
Tél.: (514) 596-7718  
Télécopieur: (514) 596-5717

**Refuge la Piaule du Centre du Québec**

166 A, rue Marchand  
Case postale 801  
Drummondville, Qc, J2B 6X1  
Tél.: (819) 474-2484  
Télécopieur: (819) 475-2585

**Répit-Jeunesse**

89, rue Notre-Dame est #1  
Victoriaville, Qc, G6P 3Z8  
Tél.: (819) 758-2856  
Télécopieur : (819) 758-4471

**Réseau d'entraide Amiante**

40, rue Saint-Joseph Ouest  
Thetford Mines, Qc, G6G 3N6  
Tél. et télécopieur: (418) 338-2024

**R.J.R.E. Jeunesse Montréal-Nord**

11737, rue Désy  
Montréal-Nord (Québec) H1G 4C4  
Tél : (514) 325-0625  
Télécopieur : (514) 852-8017

**Service Communautaire de Travail de Rue du Grand Chicoutimi inc.**

345, rue Petit  
C.P. 452  
Chicoutimi, Qc, G7H 5C8  
Tél.: (418) 545-0999  
Télécopieur: (418) 696-1328

**Table de concertation jeunesse de Chute-aux-Outardes**

Case postale 2023  
Chute-aux-Outardes, Qc, G0H 1C0  
Tél.: (418) 567-4111  
Télécopieur : (418) 567-4112



Moi si j'ME  
VALORISE PAR  
MA JOB ...



j' VAUX  
HEU ...



PAS GRAND  
CHOSE!

rocajq

Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec

8225 boul. Saint-Laurent, local 300, Montréal, Québec, H2P 2M1

Téléphone: (514) 388-7942

Télécopieur : (514) 388-4676

Courrier électronique : [rocajq@cam.org](mailto:rocajq@cam.org)

Site internet : [www.cam.org/rocajq/](http://www.cam.org/rocajq/)